

## UNE PLUS GRANDE COOPÉRATION AVEC L'OEA

*Dans un discours qu'il a prononcé à la première session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) tenue à San José, Costa Rica, le 15 avril, M. André Ouellet, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé la création d'une mission canadienne permanente d'observateur auprès de l'OEA afin d'en arriver à une plus grande coopération dans le domaine socio-économique. "Une mission d'observateur, a dit M. Ouellet, ne fonctionnerait pas seulement en vertu de son accréditation auprès de l'OEA mais elle serait également un organisme intégré à la structure générale du Gouvernement canadien qui se consacrerait au progrès de nos relations avec cette importante institution interaméricaine."*

*Voici le texte partiel de la déclaration de M. Ouellet:*

*...L'an dernier, nous avons exposé devant l'As-*

semblée générale la philosophie et la pensée qui inspirent la nouvelle orientation de la politique étrangère du Canada. Notamment, nous nous sommes référés à la décision de mon Gouvernement d'intensifier nos relations avec les pays frères de l'Amérique latine. Cette décision politique a été motivée non seulement par une meilleure prise de conscience au Canada de la réalité latino-américaine, mais aussi par une communauté croissante d'intérêts, et par la connaissance du rôle qui incombe au Canada de participer davantage au développement de l'hémisphère. Nous désirons traduire ces aspirations en termes pratiques en nous associant immédiatement aux efforts latino-américains dans le domaine socio-économique.

Mon intention, dans ces courtes remarques, n'est pas de vous exposer les divers types d'assistance, ni les sommes que nous consacrons au développement. Pour le moment, je voudrais seulement vous assurer que nous consacrons une proportion croissante de notre budget d'assistance au développement aux pays de cet hémisphère et que nous avons déjà entrepris de visiter plusieurs pays afin d'identifier les priorités des gouvernements concernés.

### OBJECTIFS EN VOIE DE RÉALISATION

Les objectifs que nous nous étions fixés pour l'intensification de nos rapports avec l'Amérique latine sont en bonne voie de réalisation. Par exemple, nous comptons que les pourparlers présente ment en cours aboutiront dès cette année à l'admission du Canada dans plusieurs organismes interaméricains.

Nous avons discuté avec les autorités de l'Organisation panaméricaine de la santé de notre rôle et de nos obligations au sein de cet organisme et nous prévoyons que le Canada soumettra d'ici quelques semaines une demande officielle d'adhésion. Nous avons au Canada la plus haute estime pour l'oeuvre

### SOMMAIRE

Une plus grande coopération avec l'OEA	1
Prêt record à l'Inde .....	2
Exposition de lampes anciennes dans les Maritimes .....	3
Premier relevé du tourisme au Canada .....	4
Accord avec la République Dominicaine concernant la radio d'amateur .....	4
Les centrales Manic 2 et Manic 1 .....	5
Vente de blé au Brésil .....	5
Ambassadeur canadien à Pékin .....	6
Une installation de soins double sa capacité .....	6

qu'accomplit cette organisation et nous sommes impatients de participer pleinement à ses activités.

L'adhésion du Canada à l'Institut interaméricain des sciences agricoles est également à un stade d'étude très avancé. Nous avons eu l'honneur de recevoir l'année dernière au Canada le Directeur général de l'Institut et j'ai pour ma part eu le grand plaisir de le visiter pendant mon séjour à San José. Ces entretiens m'ont permis de confirmer que l'Institut serait un facteur important dans le travail que nous cherchons à accomplir en Amérique latine, car une partie considérable de l'effort canadien revêt la forme d'assistance technique en agriculture. Nous désirons contribuer dans toute la mesure du possible aux travaux de l'Institut interaméricain des sciences agricoles et, pour appliquer de façon plus efficace notre programme de coopération, nous escomptons profiter des renseignements et des services qui peuvent être mis à la disposition des membres de cet organisme.

D'autre part, le Canada soumettra sous peu des demandes d'adhésion à la Conférence interaméricaine de sécurité sociale ainsi qu'à l'Institut indienne interaméricain.

Enfin, nous avons étudié la meilleure façon d'établir une collaboration plus étroite avec le Centre interaméricain de promotion des exportations. A l'occasion de la visite à Ottawa du Directeur du Centre en novembre dernier, et lors de conversations ultérieures, nous avons envisagé de mettre des spécialistes canadiens à la disposition du Centre. Nous reconnaissons l'importance de la promotion des exportations pour les pays de l'Amérique latine, et nous espérons qu'une contribution canadienne de ce genre représentera un apport utile au travail du Centre interaméricain de promotion des exportations.

Ce bref examen des liens institutionnels qui s'accroissent entre le Canada et le reste de l'hémisphère ne serait pas complet si l'on ne mentionnait pas, premièrement notre étroite collaboration avec la Banque interaméricaine de développement qui administre depuis plus de six ans des fonds canadiens destinés au développement économique de l'Amérique latine; deuxièmement, notre participation continue aux travaux de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, du Centre interaméricain des administrateurs fiscaux, du Centre d'études monétaires d'Amérique latine et de l'Institut interaméricain de statistique; et, troisièmement notre présence de longue date au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine. Nous croyons que le Canada a sa place dans ces organismes spécialisés et qu'il peut y jouer un rôle encore plus important. Nous sommes actuellement en train d'examiner les moyens de parvenir à cette fin.

#### MOYEN CONCRET DE COOPÉRATION

J'en arrive maintenant à l'essentiel de la question de notre collaboration avec les membres de l'hémis-

phère. Nous croyons qu'il est indispensable d'établir des liens institutionnels satisfaisants. Vous comprendrez donc que nous souhaitons votre accord sur la création au sein de l'Organisation des États américains d'une mission canadienne permanente d'observateur.

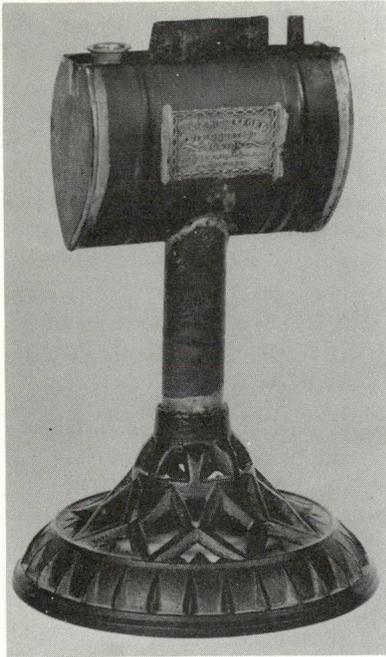
Nous recherchons des moyens concrets de coopérer avec vous dans le domaine socio-économique. Une mission d'observateur ne fonctionnerait pas seulement en vertu de son accréditation auprès de l'Organisation des États américains et en collaboration avec elle, mais elle serait également un organisme intégré à la structure générale du Gouvernement canadien, qui se consacrerait au progrès de nos relations avec cette si importante institution interaméricaine. Elle serait la dépositaire de connaissances techniques appréciables en ce qui concerne les mécanismes de la coopération dans notre hémisphère. Elle serait une source inestimable de renseignements pour nous guider dans l'affectation des ressources que nous destinons à l'Amérique latine. Dans les décisions que le Canada sera appelé à prendre, les besoins de l'Amérique latine pourront être discernés dans une meilleure perspective grâce à un apport régulier et documenté de l'Organisation des États américains.

Par ailleurs nous osons croire qu'une mission canadienne d'observateur offrirait des avantages à l'Organisation et à ses membres. Cette collaboration plus étroite avec l'Organisation des États américains représente pour nous un aspect important de la politique canadienne vis-à-vis l'Amérique latine.

Nous savons que cela peut représenter à certains égards certaines difficultés que nous apprécions et que nous comprenons. Je fais donc appel à votre bonne coopération pour atteindre ce but. Car, comme le disait l'ancien premier ministre du Canada, monsieur Lester B. Pearson, dans son rapport *Partners in Development*: "Nous croyons qu'une campagne internationale de coopération afin de lancer les pays en voie de développement vers une rapide expansion de leur indépendance économique est une tâche à notre portée. C'est un objectif noble auquel l'humanité est appelée durant la dernière partie du XXe siècle."

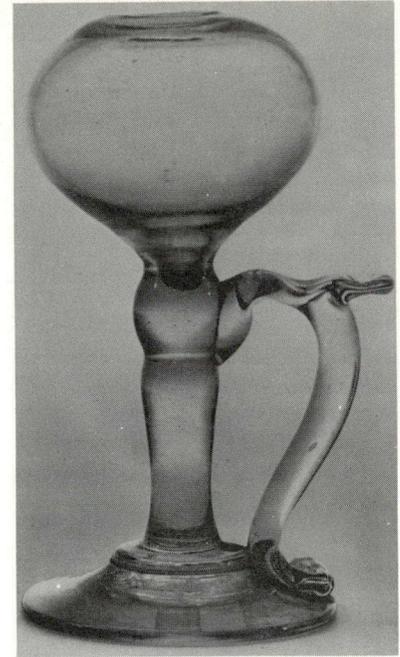
#### PRÊT RECORD À L'INDE

Un prêt de 40 millions de dollars à l'Inde pour l'achat de produits industriels canadiens a été signé le mois dernier, à New Delhi, par M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international, et par des représentants du Gouvernement de l'Inde. M. Gérin-Lajoie était alors en mission officielle en Asie du Sud-Est où il s'est entretenu des politiques de développement avec les représentants des Gouvernements de la Malaisie, de la Thaïlande, du Sud-Vietnam et de l'Inde ainsi



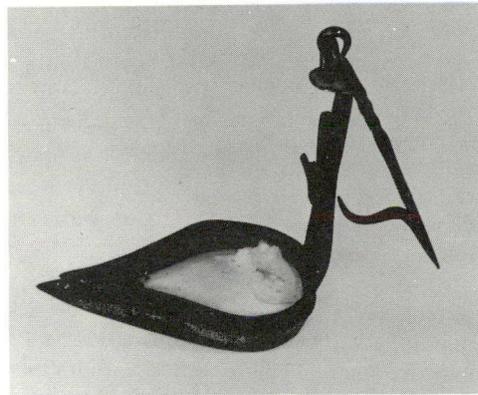
Lampe Kinnear

EXPOSITION DE  
LAMPES ANCIENNES  
DANS LES  
MARITIMES



Le bougeoir à l'huile  
de baleine.

Photos: courtoisie des  
Musées nationaux du Canada



Lampe Crusie ou Crasset

Dans le but de rappeler les modes d'éclairage des pionniers, trente lampes anciennes seront en montre dans cinq centres des Maritimes au cours des prochains mois.

Ces pièces, dont certaines remontent à l'époque des colonies britanniques nord-américaines, proviennent de la collection de la Division de l'Histoire du Musée national de l'Homme, des Musées nationaux du Canada.

La première station de cette exposition itinérante est le Musée DesBrisay de Bridgewater (Nouvelle-Écosse). De là, l'exposition se transportera à la galerie de l'édifice de la Confédération de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) puis au Musée des Mineurs de Glace-Bay (Nouvelle-Écosse) ainsi qu'au Musée du Nouveau-Brunswick, à St-Jean, pour se terminer enfin à Terre-Neuve le premier novembre.

Les appareils d'éclairage ont joué un rôle de premier plan dans la vie des pionniers canadiens. Il fallait de toute nécessité s'éclairer durant les interminables nuits d'hiver. Le saindoux, le suif,

l'huile de baleine et de poisson étaient les combustibles les plus répandus jusqu'à l'invention de la lampe à kérosène en 1846. Cette innovation rendit désuètes les formes d'éclairage plutôt rudimentaires que l'on connaissait alors. A son tour, la lampe à kérosène devint une antiquité quand l'usage de l'électricité se généralisa.

Les lampes exposées représentent trois phases historiques: la phase de l'Imitation, où l'on reproduit principalement des modèles européens traditionnels; celle de l'Expérimentation, marquée par la recherche systématique de nouveaux brûleurs et combustibles, et celle de la Spécialisation qui s'applique à la diversification des brûleurs de kérosène.

Durant la phase de l'Imitation, on utilisait, entre autres, la mèche de jonc maintenue par une pince à 45° près de la surface du combustible gras. On connaissait aussi, à cette époque, la lampe "Betty" qu'on attribue aux loyalistes de l'Empire uni.

L'un des modèles de la phase de l'Expérimentation est le "Kinnear" qui applique le principe de la

conduction. Un fil de cuivre descend depuis l'orifice de la petite mèche jusqu'au fond du réservoir pour y faire fondre le saindoux.

La phase de la Spécialisation est marquée par une grande diversité de brûleurs: le "Macy", le "Collins" et le "Victor", entre autres, chacun étant extrêmement spécialisé. Les corps de lampes y sont très variés; ils regroupent trois types principaux: la lampe de table composite, la lampe de table tout-verre et le bougeoir en verre.

C'est la Division de l'Histoire du Musée de l'Homme, des Musées nationaux du Canada, qui a fait faire la recherche sur chacune des lampes réunies pour cette exposition.

### PREMIER RELEVÉ DU TOURISME AU CANADA

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé que le relevé du tourisme au Canada entrepris le 29 mars sous le nom d'*Enquête sur le tourisme canadien 1971* est la première étude complète jamais entreprise par le Gouvernement fédéral. Elle fut dirigée par le Bureau fédéral de la statistique pour la Direction générale du tourisme, au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

Quelque 12,500 résidents canadiens dans chaque province et territoire seront bientôt invités à noter les détails de chaque voyage qu'ils feront au cours de 1971. C'est qu'il s'agit en l'occurrence de constituer un aperçu complet indiquant où, quand et comment ils voyagent et ce qu'ils dépensent pour le transport, l'hébergement, l'alimentation, les divertissements et les autres services.

"Le tourisme est un des principaux facteurs de l'économie canadienne, a fait remarquer M. Pepin. Nous savons que le tourisme pratiqué au Canada par les non-résidents occupe le deuxième rang comme source de devises en provenance de l'étranger, rapportant en 1970 un montant de quelque 1.2 milliard de dollars, soit 6,7 p. 100 de revenu total en exportations. Cependant, la valeur économique des voyages intérieurs des résidents canadiens n'a jamais été mesurée avec précision. En attendant qu'elle le soit, l'industrie canadienne du tourisme ne saurait planifier efficacement son expansion future et les gouvernements ne peuvent pas déterminer les priorités en fait d'aide par rapport aux autres activités économiques."

"Nous croyons pouvoir compter sur l'entière collaboration des 12,500 déclarants qui ont été choisis pour participer à l'étude. En fait ils représenteront tous les Canadiens, a poursuivi M. Pepin. Une fois traités par le BFS, leurs chiffres constitueront un aperçu vraiment typique des habitudes de voyage et des dépenses de l'ensemble de la population."

Les particuliers qui participeront au relevé ont été choisis par des techniques que le BFS a mises au point pour des sondages nationaux au cours des années. Des représentants du BFS visiteront person-

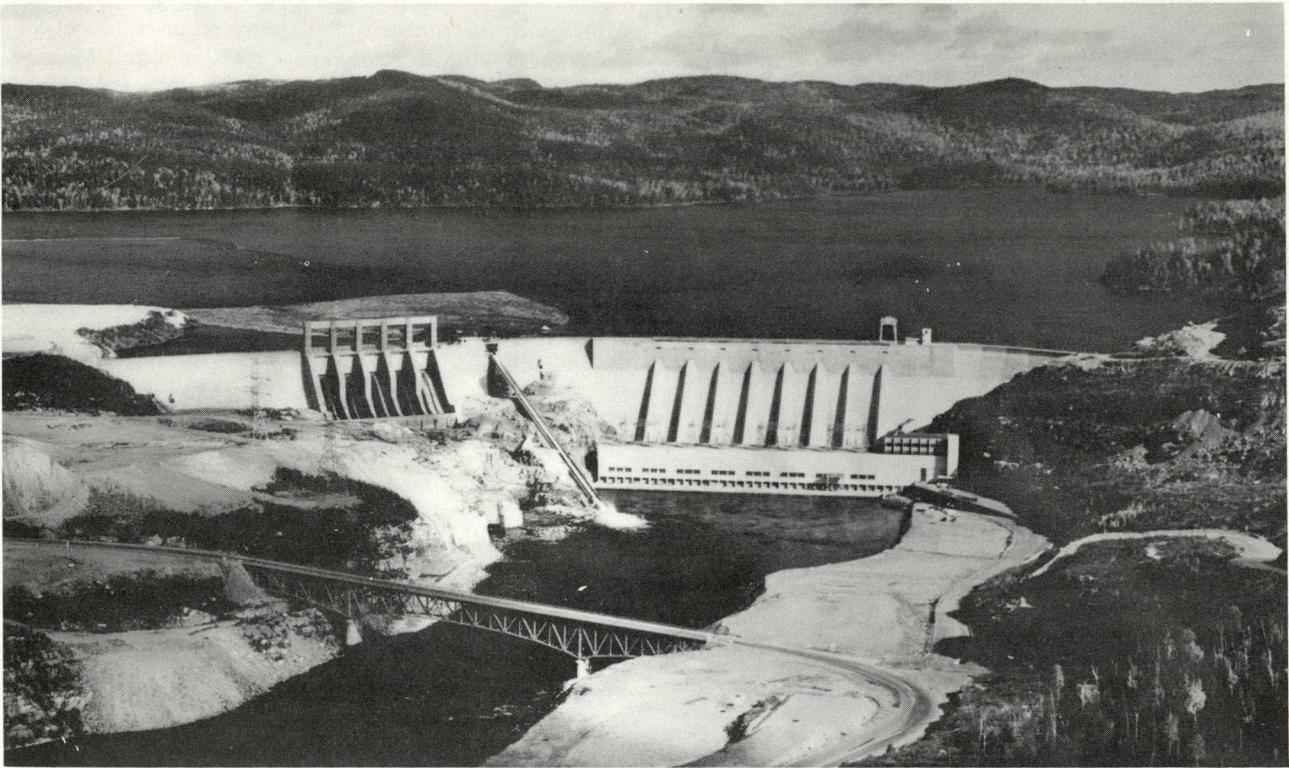
nellement les répondants pour les aider à établir leurs dossiers et les recueillir. Les résultats seront traités et mis en tableaux au siège administratif du BFS puis analysés et publiés par la Direction de l'industrie touristique de la Direction générale du tourisme au Gouvernement fédéral. Les renseignements qui en découleront seront mis à la disposition de tous ceux qui ont affaire avec l'industrie canadienne du tourisme et des voyages.

### ACCORD AVEC LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE CONCERNANT LA RADIO D'AMATEUR

Les Gouvernements du Canada et de la République Dominicaine ont conclu un accord aux fins d'autoriser à certaines conditions les stations radio d'amateur des deux pays à échanger des messages ou d'autres communications en provenance ou à destination de tierces parties. L'autorisation est donnée sous réserve que les stations d'amateur ne reçoivent aucune rémunération directe ou indirecte, que les messages soient de nature technique ou personnelle et qu'il s'agisse de cas où le recours aux services publics de télécommunications ne se justifierait pas. Cet accord aura notamment pour effet de faciliter aux Canadiens qui résident en République Dominicaine, parfois dans des régions reculées et qui ne sont pas eux-mêmes opérateurs de stations radio d'amateur, l'envoi de communications personnelles au Canada.

Les radio-amateurs canadiens sont actuellement autorisés à communiquer avec les radio-amateurs du monde entier en conformité des règlements radio internationaux de l'Union internationale des télécommunications et de la Loi et des règlements canadiens sur la radio, à condition que les communications soient effectuées en langage clair et se limitent à des messages de nature technique ou personnelle. Les radio-amateurs n'ont généralement pas le droit d'utiliser leurs stations pour effectuer des communications pour le compte de tiers. Les règlements radio internationaux reconnaissent cependant que des pays peuvent conclure des accords particuliers ayant pour effet d'autoriser les amateurs des pays en cause à échanger des communications de cette nature.

L'accord entre le Canada et la République Dominicaine a été conclu le 31 mars à Saint-Domingue au moyen d'un échange de notes entre le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République Dominicaine, M. Jaime Manuel Fernandez, et l'ambassadeur du Canada en République Dominicaine, M. D.S. MacPhail. C'est le onzième accord de ce genre que signe le Canada, les précédents ayant été conclus avec les États-Unis, le Venezuela, Costa Rica, le Honduras, le Mexique, le Chili, El Salvador, La Bolivie, le Pérou et Israël. Le Canada négocie actuellement des accords analogues avec un certain nombre d'autres pays.



Manic 2, centrale de 1,015,000 kilowatts

### LES CENTRALES MANIC 2 ET MANIC 1 \*

C'est par la construction des centrales Manic 2 et Manic 1 que l'Hydro-Québec a entrepris l'aménagement de la rivière Manicouagan, sur la Côte Nord de Saint-Laurent.

Manic 2 a commencé à produire de l'électricité en 1965 et a été parachevée en 1967; cette centrale de 1,015,000 kilowatts est située à 25 milles en aval de l'emplacement de Manic 3. Elle compte huit groupes générateurs qui tournent sous une chute de 230 pieds.

Manic 2 possède le premier barrage-poids à joints évidés jamais construit en Amérique; ce barrage a 2,270 pieds de longueur et 310 de hauteur.

Grâce à la conception particulière du barrage, l'Hydro-Québec a pu employer 15 pour cent de moins de matériaux que pour un barrage-poids classique.

C'est également en 1967 qu'a été complétée Manic 1 construite à l'embouchure de la Manicouagan. Cette centrale de 184,000 kilowatts partage sa réserve d'eau avec la centrale McCormick, exploitée depuis 1951 par une compagnie forestière. Grâce à la régularisation de la rivière accomplie par les centrales du complexe Manicouagan-Aux Outardes on a pu augmenter de 180,000 kilowatts à 314,000 kilowatts la puissance de McCormick en y ajoutant des groupes supplémentaires. *\*(Dernier article sur les centrales hydro-électriques du Canada.*

---

### VENTE DE BLÉ AU BRÉSIL

La signature d'un contrat en vertu duquel la Commission canadienne du blé vendra 400,000 tonnes métriques (14.7 millions de boisseaux) de blé à la Commission du blé du Brésil a été annoncée récemment par M. Otto E. Lang, ministre de tutelle de la Commission canadienne du blé.

Il s'agit de blé no 4 du nord du Manitoba d'une valeur approximative de 27 millions de dollars et dont l'expédition devra se faire entre les mois de mai et de septembre 1971 à partir de ports du Saint-Laurent.

Ce contrat fait partie d'un accord à long terme annoncé le 29 mai 1970 et en vertu duquel le Brésil s'est engagé à acheter au Canada de 900,000 à un million de tonnes métriques de blé au cours d'une période de quatre ans. Le Canada a expédié 300,000 tonnes de blé au Brésil au cours de la première année de cet accord.

M. Lang a affirmé que ces ventes n'auraient pas été possibles si le Gouvernement n'avait pas révisé et élargi les cadres des termes de crédit visant à améliorer la situation concurrentielle du blé canadien dans les pays en voie de développement.

## PRÊT RECORD À L'INDE

(Suite de la page 2)

qu'avec de hauts fonctionnaires et des personnalités politiques de ces pays.

Ce nouveau prêt partage avec celui d'un même montant, consenti à l'Inde en 1969 pour ses télécommunications, la distinction d'être le plus élevé accordé par l'Agence depuis le début du programme canadien d'assistance au développement international. Il dépasse de 10 millions le prêt pour l'achat de produits industriels canadiens accordé l'an dernier à l'Inde.

Le prêt servira à acheter de diverses provinces du Canada des engrais et des produits industriels qui permettront à l'Inde d'améliorer le niveau de vie de ses 550 millions d'habitants. Quatorze sortes de produits viendront du Canada. L'achat de potasse (5.5 millions de dollars) et de certains autres engrais (8 millions) occupe un très haut rang de priorité, étant donné l'importance croissante de ces produits dans la "révolution verte" de l'Inde.

Depuis que l'on a commencé à semer en Inde le fameux blé nain, en 1965, la production totale de céréales a augmenté de 89 millions de tonnes métriques à 105 millions en 1970. Pour profiter au maximum de ces nouveaux grains, il faut toutefois utiliser une quantité considérable d'engrais. Or, l'Inde ne produit pas de potasse. Il lui faudra donc, même si son sol contient du phosphate et de l'azote, importer de ces produits et de la potasse pendant plusieurs années. Le besoin de ces engrais dépassera d'ailleurs les possibilités de production pendant plusieurs années à venir.

Le cuivre, l'aluminium, l'amiante, le papier journal et la pulpe de bois sont, avec le caoutchouc, le zinc, le plomb, le nickel, le soufre et des alliages ferreux, quelques-uns des produits qui proviendront du Canada pendant les 15 prochains mois.

Depuis le milieu des années 1950, le programme canadien d'assistance au développement de l'Inde a permis la fourniture de plus de 210 millions de dollars en produits industriels canadiens et engrais.

Le prêt de 1971 s'intègre dans le programme canadien d'assistance au développement de l'Inde. Il s'agit d'un prêt sans intérêt à échéance de 50 ans, avec délai d'amortissement de 10 ans.

## AMBASSADEUR CANADIEN À PÉKIN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment la nomination de M. Ralph Edgar Collins comme premier ambassadeur du Canada auprès de la République populaire de Chine.

M. Collins est né à Yum-nam-fou (maintenant

Kouenming), en Chine. Il est entré au ministère des Affaires extérieures en 1940, a été en poste à l'étranger à Chungking, à Washington, à Londres, à Moscou et en Afrique du Sud, où il représentait le Canada en qualité d'ambassadeur auprès de la République sud-africaine. A Ottawa, il a été chef de la Direction des affaires européennes, de la Direction des affaires d'Extrême-Orient et de la Direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient. Depuis 1965, M. Collins était sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

M. Sharp a aussi annoncé que le Gouvernement du Canada a donné son agrément à la nomination de M. Huang Hua comme premier ambassadeur de la République populaire de Chine au Canada.

## UNE INSTALLATION DE SOINS DOUBLE SA CAPACITÉ

*Mitchell House*, le premier centre familial pour enfants souffrant de troubles émotifs, situé dans la ville de Mont-Royal, au Québec, vient de doubler sa capacité en ouvrant un deuxième pavillon après avoir fonctionné avec succès pendant un an.

L'inauguration de la nouvelle aile, constituée de deux maisons jumelles modernes contiguës au bâtiment original, marque la réalisation du plan-pilote: un "foyer de transition", qui offre des soins hospitaliers et une vie familiale aux enfants. Dans ce but, les maisons jumelles ont été achetées par le Rotary Club de Saint-Laurent-Mont-Royal et complètement meublées par la Ligue juive du bien-être des Jeunes (L.J.B.J.). Elles sont administrées par les services pédiatriques de l'hôpital Douglas. Lors d'un déjeuner spécial, qui a été offert récemment, M. William Murphy, président du Rotary Club et Mme Libby Shiller, présidente de la LJB, ont remis les clés des maisons jumelles au Dr H.B. Durost, administrateur-délégué et au Dr S.J. Shamsie, directeur des services pédiatriques de l'hôpital Douglas.

Quinze enfants ont habité la maison originale pendant l'année et ont été placés dans des familles adoptives ou dans leurs propres familles. Plusieurs sont allés à l'école communale et un adolescent a obtenu un emploi pendant son séjour à *Mitchell House*.

Le premier pavillon abritera dorénavant des enfants de 8 à 13 ans et le deuxième logera des adolescents de 14 à 18 ans. Chaque maison a ses "propres parents". De l'avis du Dr Shamsie, on a grand besoin de centres comme *Mitchell House*, surtout pour les adolescents, qui pourront y être placés par d'autres services psychiatriques de même que par l'hôpital Douglas. Le médecin ajoute qu'une période d'adaptation est requise après l'hospitalisation de ces jeunes souffrant de troubles émotifs.